

Image not found or type unknown



# Montant que peut me saisir l'ASI pour un trop perçu

Par **rocky95**, le **20/03/2014** à **07:24**

bonjour

je me permet de reposer une question; je voudrais savoir svp de combien est le montant maxi que la Cramif peut saisir? pour trop perçu ASI et si le salaire à mi temps de ma femme est saisi aussi je suis en invalidité et le 1er avril je suis en retraite?

si une personne c'est déjà trouvé dans cette situation ou peut m'expliquer pour éviter d'avoir des surprises.

je vous remercie beaucoup.

cdlt.

bonne journée